

CANADA

PROVINCE DU QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMITÉ DE DISCIPLINE DE L'ORDRE DES
COMPTABLES EN MANAGEMENT
ACCREDITÉS DU QUÉBEC

PLAÎNTE NO : 10-2005-00004

M. Georges Bégin, CMA
Plaignant

c.

M. Steve Boilard, CMA
Intimé

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU COMITÉ
DE DISCIPLINE DE L'ORDRE DES COMPTABLES
EN MANAGEMENT ACCREDITÉS DU QUÉBEC
TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE L'ORDRE LE 26 SEPTEMBRE 2005

SONT PRÉSENTS :

M^e Pierre Linteau, président
Mme Louiselle Paquin, FCMA, membre
M. Gérald Houle, FCMA, membre
M. Steve Boilard, CMA, intimé
M^{me} Christiane Martinez, secrétaire du Comité de discipline

LES MEMBRES ET LA SECRÉTAIRE DU COMITÉ ONT DÉJÀ PRÊTÉ L'AFFIRMATION SOLENNELLE.

LA SÉANCE DÉBUTE À 14 H 15 :

sous la présidence de M^e Pierre Linteau.

**LA SECRÉTAIRE DU
COMITÉ DE DISCIPLINE :**

ouvre la séance et présente le dossier.

LE PRÉSIDENT :

demande à l'intimé de s'identifier.

L'INTIMÉ :

s'identifie.

LE PRÉSIDENT :

demande à la secrétaire du Comité de discipline si le plaignant est présent.

**LA SECRÉTAIRE DU COMITÉ
DE DISCIPLINE :**

confirme que le plaignant est absent.

Rappelle qu'à la demande du président, elle a tenté de rejoindre le plaignant au téléphone avant la tenue de l'audience, mais sans succès.

A laissé un message à la secrétaire du plaignant afin que celui-ci la rappelle.

LE PRÉSIDENT :

demande à la secrétaire du Comité de discipline si le plaignant a reçu signification de l'avis d'audition.

**LA SECRÉTAIRE DU COMITÉ
DE DISCIPLINE :**

répond dans l'affirmative.

L'INTIMÉ :

fait quelques commentaires relativement à la plainte
logée par le plaignant.

LE COMITÉ :

confirme qu'étant donné l'absence du plaignant, lequel
a dûment reçu signification de l'avis d'audition, la
plainte est rejetée sur le banc.

Condamne le plaignant à tous les déboursés.

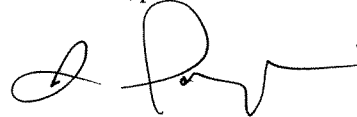
LE PRÉSIDENT ;

Clos la séance en indiquant que le procès-verbal de
l'audience fera foi de décision.

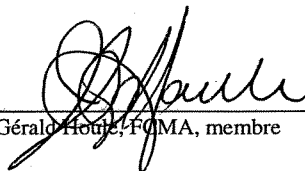
Ce 14^e jour d'octobre 2005.



Me Pierre Linteau, président



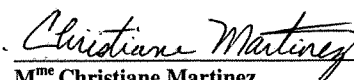
Mme Louiselle Paquin, FCMA, membre



M. Gérald Houje, FCMA, membre

LA SÉANCE EST LEVÉE À 14 H 20.

LA TRANSCRIPTION DES NOTES STÉNOGRAPHIQUES EST DEMANDÉE.



M^{me} Christiane Martinez
Secrétaire du Comité de discipline